ÉLECTIONS

RÃ©sultat de recherche d'images pour "cartes d'Ã©lecteurs"

L'inscription sur les listes électorales est une démarche volontaire et obligatoire.

Depuis le 1er janvier 2019, la loi Justice du XXIème siècle a mis en place un nouveau système : le Répertoire Électoral Unique (REU), qui est géré par l'INSEE avec l'ensemble des informations nationales émanant des communes, de différents ministères (armées, intérieur, justice), des préfectures et des consulats.

Les demandes d'inscriptions sont reçues dans les mairies toute l'année du 2 janvier au 31 décembre.

Pièces à fournir

- Le formulaire CERFA dument complété au stylo bille ;
- Une pièce d'identité (CNI ou passeport) en cours de validité justifiant de la nationalité française du demandeur ou de la nationalité européenne pour les ressortissants européens ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'intéressé (facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone fixe (pas de portable), quittance de loyer non manuscrite ;
- Pour les personnes hébergées : fournir une certificat d'hébergement sur l'honneur, un justificatif de l'attache communale du demandeur et une copie de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité.

Pour les changements d'adresse à l'intérieur de la commune, fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité.

En cas de changement de commune, vous devez vous rendre à la mairie de votre nouveau domicile, dès que possible pour effectuer votre nouvelle inscription. Vous serez automatiquement radié de la commune précédente.

Les jeunes qui auront 18 ans au plus tard la veille du scrutin sont inscrits d'office sur les listes électorales seulement s'ils se sont fait recenser à l'âge de 16 ans dans leur commune. Si cela n'est pas le cas, nous vous invitons à vous inscrire sur les listes électorales auprès de la commune de votre domicile.

À toutes fins utiles, nous vous invitons à consulter le site https://www.service-public.fr/ afin de connaître votre situation électorale (ISE : information sur la situation électorale).

Vous pouvez également vous inscrire par le biais de ce site.

Vous recevrez à votre domicile une notification de décision d'inscription ou de rejet d'inscription sur la liste électorale communale.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à consulter le site internet du https://www.service-public.fr/ou à contacter la mairie au 01 60 23 61 57.

CALENDRIER DES ELECTIONS

- Européennes : 26 mai 2019
- Municipales : 2020
- Départementales : 2021
- Régionales : 2021
- Présidentielle : 2022
- Législatives : 2022
- Municipales, partielle intégrale : 26 mars et 2 avril 2023

ALLER PLUS LOIN

Sur Internet

- Service-Public.fr :https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1939

MAIRIE DE LUZANCY

7 rue de la Mairie
77138 LUZANCY

0160236157

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de Luzancy